

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE KCEBIA

S.A., 5 janvier 1925.

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE KCEBIA
S.A. au capital de 0,8 MF.
Siège social : Rabat, av. Dar-el-Maghzen
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 757)

Conseil d'administration
composé de 3 à 5 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.
DESBENOIT (Léon)¹, Les Côtes, à Roanne ;
DUMAREST (Pierre)², à Roanne ;
SAUVEGRAIN (Louis)³, 20, r. Beaulieu, Roanne.

Commissaires aux comptes
TIXIER (Jean), à Roanne ;
DEFAY (Paul) à Roanne ; suppléant.

Objet. — L'achat et la vente de tous immeubles dans l'AFN, etc., etc.
Capital social. — 0,8 MF en 800 act. de 1.000 fr.
Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale. Exceptionnellement seront portés aux frais généraux pendant les 6 premiers ex. les intérêts à 6 % des mises sociales des actionnaires. Ces intérêts ne seront pas distribués aux actionnaires, mais versés chq année à leur compte spécial.

AEC 1937 :

Rabat.

Société forestière de Kcebia, av. Dar et Maghzen (Cie algérienne). — Société anon. marocaine, f. le 4 janvier 1925, 3 millions en 3.000 actions. — Conseil : MM. Léon Desbenoit, Pierre Dumarest, Louis Sauvegrain.

¹ Léon Desbenoit : tanneur à Roanne, administrateur de sociétés, président de la Société cotonnière Rodumna. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cotonniere_Rodumna.pdf

² Pierre Dumarest : industriel textile à Roanne, président de la Banque régionale du Centre. Chevalier de la Légion d'honneur comme président de la chambre de commerce de Roanne (*JORF*, 5 janvier 1928, p. 162). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Dumarest_d'Indochine.pdf

³ Louis Sauvegrain : mari de la sœur de MM. Pierre et Henri Dumarest.

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE KCEBIA
(*Maroc-Matin*, 10 juillet 1947)

Absorption Société marocaine de colonisation (SOMARCO), siège à Sidi-Slimane.
Colonel en retraite Henri Geynet, dem. à Port-Lyautey, chargé du rapport sur les apports.

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE KCEBIA
S.A. au capital de 0,8 MF.
Siège social : Port-Lyautey
(*Maroc-Matin*, 29 octobre et 27 déc. 1947)

I. — Suivant délibération prise le 6 octobre 1947, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société forestière de Kcebia, société anonyme au capital de quatre millions deux cent mille francs dont le siège social est à Port-Lyautey, a modifié les statuts de la manière suivante :

L'article 1^{er} est ainsi modifié :

« Il est formé, sous la dénomination de SOCIÉTÉ FORESTIÈRE de KCEBIA, une société marocaine qui existera... » (le reste sans changement)

Le premier paragraphe de l'article 9 est supprimé et remplacé par le suivant : Les actions sont et resteront toutes nominatives.

Cet article nouveau ne pourra être modifié qu'en vertu d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire, prise en conformité de l'article 44 des statuts ».

.....

Pour extrait : HENRION, notaire

TRIBUNAL DE PAIX DE PORT-LYAUTEY
VENTE MOBILIERE
E.M. 18963
(*La Vigie marocaine*, 23 décembre 1950)

Le 28 décembre 1950, à 10 heures, à Sidi-Yahia du Gharb, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de 3 vaches, 3 taureaux, 2 bœufs, 4 taurillons.

A la requête de la Sté Forestière de Kcebia, à l'encontre de Ali Mettougui. 10 % en sus.

Le secrétaire-greffier en chef,
M^e Ed. Combes.

AEC 1951 :

PORT-LYAUTEY
(ex- Kénitra)

AGRICULTURE

Sté forestière de Kcebia. — Sté anon., 4.200.000 fr.
